

Trois mesures ont été prises pour améliorer les conditions de travail des SCY à l'administration centrale:

- 1) La Direction du personnel a élaboré, pour les mois d'été et la période des fêtes, époque où les absences ou les congés sont nombreux, des plans d'urgence grâce auxquels les Bureaux et les Directions peuvent s'entraider.
- 2) La direction du personnel a en outre dressé une liste des personnes disposées à faire du temps supplémentaire dans d'autres directions, après leurs heures normales de travail et les fins de semaine.
- 3) Les installations de traitement des mots du Bureau des communications ont augmenté. Bureaux et Directions sont invités à consulter les Services de traitement des mots afin de connaître le genre de documents qu'ils peuvent produire à leur intention.

En cette période de réduction des effectifs autorisés, le Ministère n'a pu songer à accroître le nombre de ses secrétaires et de ses commis aux écritures. Néanmoins, les mesures susmentionnées ont jusqu'à un certain point allégé le fort volume de dactylographie et assuré une meilleure continuité des services, ce qui a amené une amélioration globale des conditions de travail du groupe SCY.